

FOCUS¹⁷

Les prestations drones
sont proposées et
tarifées au cas par cas
selon les projets.

Le Syndicat Départemental
de la Voirie est à votre
disposition pour vous
conseiller et vous
proposer les solutions
les plus adaptées à vos
différents besoins.



L'utilisation de drones au SDV17, une technologie au service des territoires

Le Syndicat Départemental de la Voirie a récemment intégré le drone comme outil opérationnel dans ses missions. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'innovation et de perfectionnement des moyens au service des collectivités.

L'utilisation de cette technologie permet d'apporter des solutions modernes et performantes aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Ces nouvelles capacités permettent une meilleure réactivité, garantissent une plus grande précision et offrent également un enrichissement visuel au bénéfice des missions réalisées pour le compte des collectivités et leurs réalisations.

Les drones capturent des photographies et des vidéos qui offrent une vue d'ensemble des chantiers. Cela permet de conserver une trace visuelle à chaque étape des travaux, idéale pour enrichir les archives techniques, alimenter les dossiers administratifs et ainsi répondre au plus près aux attentes des collectivités et des partenaires.

Un œil dans le ciel pour mieux voir au sol

Dans le cadre de ses missions d'ingénierie et d'accompagnement des



Altimétrie

collectivités, le Syndicat de la Voirie enrichit son offre de services et perfectionne ses méthodes de travail en recourant à l'utilisation de drone. Il permet une vision globale et précise des opérations en cours, facilite le suivi d'avancement, et améliore le contrôle qualité des travaux réalisés.

Les images captées par drone ouvrent en effet de nouvelles perspectives en matière d'imagerie et de modélisation 3D, offrant ainsi des solutions particulièrement adaptées aux besoins du SDV17 dans ses missions d'ingénierie. Ces technologies permettent de réaliser des relevés de haute précision et de produire des représentations numériques détaillées, adaptées à une



Chepniers avant - après lotissement de la chapelle



large gamme d'applications dans le domaine de la voirie, des réseaux divers ou encore des ouvrages d'art.

En capturant des images aériennes à haute résolution, le drone permet de générer des orthophotographies et des modèles 3D géoréférencés. Ces outils constituent de réelles plus-values pour des études préalables ou des suivis de chantier, offrant une vue globale et précise des zones d'intervention.

Grâce à la photogrammétrie, il est possible de produire des relevés topographiques détaillés, incluant des mesures de distances, de surfaces, de volumes, et des profils altimétriques d'une grande exactitude.

Une mise en avant du savoir-faire

Les clichés ou vidéos réalisés par drone permettent de mettre en avant le savoir-faire du SDV17 dans l'utilisation de techniques innovantes ou spécifiques. Quelques soient les supports (rapports, comptes-rendus, réunions publiques), les illustrations aériennes apportent une réelle valeur ajoutée pour la communication auprès du grand public.

Une valorisation des projets spécifiques

Lors de projets emblématiques ou complexes, les prises de vue

aériennes restituent toute la technicité et l'ampleur des travaux. Elles valorisent alors des opérations à forts enjeux environnementaux comme des réaménagements urbains, des rénovations d'ouvrages d'art, ou encore des projets à fort impact visuel, comme l'aménagement de zones touristiques ou commerciales.

Exemple : suivi aérien de l'aménagement d'un lotissement, comparaison visuelle entre les différentes phases d'un chantier ou d'une opération de voirie.

Des usages concrets sur le terrain

Suivi de chantiers, inspections de voirie ou d'ouvrages d'art, mise en valeur de patrimoine routier ou communal, photographie et vidéo de communication... les applications sont nombreuses. L'imagerie aérienne documente finement l'état d'avancement des travaux, détecte des désordres, ou encore produit des supports clairs pour faciliter le dialogue entre les élus et les usagers.

Dans un département aussi vaste que la Charente-Maritime, cet outil offre un gain de temps et de précision considérable, tout en limitant les interventions en zones difficiles d'accès.



Secteur SUD campagne enrobeur projeteur

Une compétence encadrée par la réglementation

L'usage professionnel du drone est strictement encadré. Chaque vol nécessite une analyse de risques, une déclaration préalable selon les scénarios de vol, et l'utilisation de drones homologués.

Le SDV17 compte au sein de ses effectifs un télépilote formé et déclaré.

Un avenir prometteur

Grâce à la maîtrise de cette nouvelle technologie, le Syndicat de la Voirie poursuit le développement de son expertise et de son engagement en faveur de services publics modernes, efficaces et adaptés aux attentes des collectivités.

Le drone complète désormais la gamme d'outils du SDV17 au service du territoire et de ses acteurs.



Saint-Georges-de-Didonne - Déroctage Falaise de Vallières



Saint-Denis d'Oléron - Travaux de PATA au port